

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, MORLA Alexandre, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : LORIZ-GOMEZ Sylviane (FARO-TAURINES Bernadette), CASSAN Pierrette (PLARD Geneviève), ENJERLIC Philippe (JACQUET Jean-François), FERREIRA Sylvie (ABELLA Gérard), GIL Sandrine (ENJALBY Christiane), LACROIX Olivier (JAMME-SERRES Arnaud), DUIVON Stéphane (ALBERT Sylvie), LEGRAND Mélanie (ARGELIES René), SIMAEYS Julia (JOFFRE Edith).

**Absent** : DUMOULIN Alexandre.

Monsieur Frédéric BONHUIL-SABOT est élu secrétaire de séance.

---

#### DELIBERATION N° 9

---

**OBJET : PERSONNEL – RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'EMPLOIS D'AGENTS RECENSEURS ET DE COORDONNATEURS COMMUNAUX**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3,

**VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

**VU** le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

**VU** le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population sur le territoire communal se déroulera du 19 janvier au 18 février 2023 inclus. Pour réaliser les opérations du recensement, il convient donc de recruter des agents recenseurs et des coordonnateurs communaux.

L'INSEE alloue une enveloppe de 6 237 € pour effectuer ces opérations qui sera répartie entre les acteurs du recensement.

**2022-61**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 034-213400377-20221208-D202261-DE

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à créer 8 postes d'agents recenseur et 2 postes de coordonnateurs communaux à temps non complet, à compter du 2 janvier et jusqu'au 28 février 2023.

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**-AUTORISE** Monsieur le Maire à créer 8 postes d'agents recenseurs et 2 postes de coordonnateurs communaux à temps non complet, à compter du 2 janvier et jusqu'au 28 février 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire**  
**Gérard ABELLA**

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-  
Préfecture le 09/12/2022  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 09/12/2022

